

Ce projet prévoit, comme vous le savez sans doute, un immense complexe de canaux, de barrages et de réservoirs en vue d'irriguer une superficie d'environ un quart de million d'acres dans le Dakota du Nord à l'aide des eaux du système de la rivière Missouri. Ce projet soulève des inquiétudes au Canada du fait que, dans sa formule actuelle, il veut que les eaux utilisées pour l'irrigation des territoires américains se déversent presque entièrement dans la rivière Souris, donc vers le nord et au Canada, et dans la rivière Rouge. De graves conséquences résulteraient de la réalisation d'un tel projet. Nous serions aux prises avec des inondations accrues et des problèmes de pollution de grande envergure, au point qu'en soient affectés la santé et les biens au Canada. Compte tenu de ces faits, le Canada s'est opposé à la réalisation du projet actuel, s'appuyant sur les clauses du Traité sur les eaux limitrophes de 1909 qui déclarent qu'aucun des deux pays ne doit polluer les eaux de l'autre au préjudice de la santé ou des biens.

Depuis 1969, les gouvernements du Canada, des Etats-Unis, de même que du Manitoba et du Dakota du Nord, ont échangé des renseignements et se sont rencontrés maintes fois pour discuter de la question. Lors de nos rencontres avec les Etats-Unis, nous avons particulièrement apprécié la participation et la collaboration étroite du gouvernement du Manitoba dans cette affaire et l'appui continu que les autorités de la province nous ont accordé. Je vois dans cette affaire une excellente illustration de ce que peut être la coopération fédérale-provinciale dans le règlement d'un problème d'intérêt international.

Sur le plan technique, la somme considérable de renseignements échangés permet aux autorités canadiennes d'être bien informées de tous les aspects techniques du projet, y compris de l'horaire et du progrès des travaux. De leur côté, les Etats-Unis ont été dûment informés des analyses d'experts qui justifient l'opposition du Canada au projet. Sur le plan politique, les nombreux échanges ont permis à chacune des parties d'être bien au courant des intentions, de la stratégie et des préoccupations de l'autre partie en cause.

Quelle valeur faut-il accorder à cette politique de consultations régulières et d'échanges de renseignements? Elle a rendu plus facile la compréhension du point de vue de l'autre, évitant ainsi le durcissement des positions sur des questions non essentielles au règlement du problème en cause. Elle a également empêché la création de conflits suscités par les prises de position de l'une ou des deux parties agissant par manque d'information. La nécessité d'une confrontation entre les deux pays à l'échelle politique se trouvait écartée. La position qu'adoptera chacun des gouvernements sur le plan politique dépendra des solutions apportées à des problèmes hautement techniques tels la qualité des eaux, leur utilisation rationnelle et les retombées agricoles. Si l'on avait adopté la confrontation comme